

Engagez-vous pour l'Égalité des chances dans l'Éducation

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

«Le Réseau» est une association loi 1901 qui se définit comme « **le chaînon manquant** » entre le monde de l'Entreprise et celui de l'Éducation. Depuis la création de l'association en 2007, nous avons accompagné plus de **300 000** jeunes (collégiens, lycéens et étudiants) répartis sur 18 académies en France métropolitaine.

NOTRE MISSION : Rendre accessible, du collège à l'université, l'entreprise aux jeunes issus des établissements scolaires de **l'Éducation prioritaire et des zones rurales isolées**, en proposant des actions efficaces et pérennes afin de faciliter la découverte des métiers et de lutter contre le décrochage scolaire.

NOTRE VOCATION : Depuis 10 ans notre vocation est d'être «Le Réseau» de ceux qui n'en ont pas. Nous menons des actions en faveur de l'égalité des chances et de l'égalité professionnelle, en apportant une réponse adaptée aux difficultés majeures que rencontrent les jeunes les plus défavorisés dans leur orientation et leur insertion professionnelle.

NOTRE AMBITION : Contribuer à une orientation choisie et non subie des élèves.

«Le Réseau» c'est :

1

Plus de 650 établissements scolaires partenaires.

2

3 ministères en soutien.

3

Près de 100 entreprises privées et publiques françaises et étrangères.

4

4 associations partenaires et 2 fondations adhérentes.

CHOISIR « LE RÉSEAU », C'EST INVESTIR POUR L'AVENIR

« Le Réseau » est un acteur majeur et singulier dans la mise en place de programmes entrant dans le cadre **des politiques RSE** de nombreuses entreprises. Ainsi, en choisissant «Le Réseau» vous décidez de :

- > **Faciliter** l'orientation active et choisie des élèves
- > **Valoriser** les métiers, les parcours méconnus au sein de votre entreprise
- > **Engager** votre entreprise dans le cadre de la nouvelle «*charte d'engagement pour l'Égalité des Chances dans l'Éducation*» qui sera signée au début de l'année 2018
- > **Libérer** les potentiels des jeunes afin qu'ils réussissent leur insertion professionnelle
- > **Bénéficier** des ressources du «Réseau» (documentations et enquêtes)
- > **Assurer** à votre entreprise une visibilité importante auprès de nombreux partenaires économiques, associatifs et institutionnels

NOS 5 GRANDS PROJETS POUR 2018

En 2017 nous avons célébré les 10 ans d'action de notre association en procédant à la réécriture de notre charte. Cette dernière nous projette en 2018 vers de nouvelles exigences et priorités pour lesquelles, plus que jamais, votre engagement à nos côtés sera essentiel. Nos 5 défis pour 2018 grâce à votre concours :

- > **20 nouveaux** jumelages école-entreprise
- > Mise en oeuvre d'un partenariat avec des entreprises **issues de l'économie sociale et solidaire**
- > La création de nouveaux **programmes spécifiques école-entreprise**
- > Faciliter les visites des **sites d'entreprises plus éloignés des établissements scolaires, sur tout le territoire**, nécessitant la prise en charge du transport des élèves
- > La création et le développement d'un nouveau programme pour le recrutement de **jeunes diplômés : Compétences+**

EN 2017 GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE «LE RÉSEAU» A RÉALISÉ :

- 20** : Jumelages d'échanges solidaires entre un établissement scolaire et une entreprise située à proximité.
- 118** : Visites de sites d'entreprises (Sièges, Usines, Hyper et supermarchés, Sites de transport, Hôtels).
- 6** : Conférences organisées sur nos thématiques animées par des experts pour nos entreprises adhérentes.
- 5** : Forums de "découverte des métiers" (classes de 4e, 3e, BTS et Bac Pro).
- 128** : Stages effectués (classes de 4e, 3e, BTS et Bac Pro) dans les entreprises partenaires
- 120** : Interventions en classe de professionnels issus de différents secteurs d'activité.

325 695 Personnes ont bénéficié des actions du «Réseau» depuis 2007

202 952 collégiens
52 296 étudiants

65 589 lycéens
6 858 enseignants

+25% C'est le nombre de nouvelles entreprises qui ont souhaité soutenir «Le Réseau» par le biais du versement de leur taxe d'apprentissage en 2017.

* Bilan AG - Mai 2017





+30%

Depuis 2011, année à partir de laquelle «Le Réseau» a obtenu l'habilitation lui permettant de percevoir la taxe d'apprentissage, nous avons significativement augmenté le nombre d'actions réalisées, permettant à un plus grand nombre d'élèves de pouvoir en bénéficier.

500€

Versés via la taxe d'apprentissage = 6 actions réalisées pour une classe de 30 élèves sur une année. Votre soutien renforce également l'implication des pouvoirs publics dans la réalisation de nos actions.

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU «RÉSEAU»

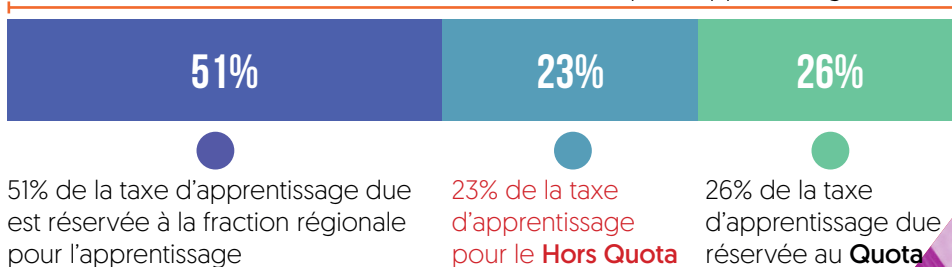
Lors de la collecte de la Taxe d'Apprentissage par votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) agréé, indiquez ou ajoutez notre association aux bénéficiaires de la taxe d'apprentissage, avec le libellé :

« **RESEAU NAL DES ENTREPRISES AU SERVICE POUR ÉGALITÉ DES CHANCES** » ou « **RNEEE** » au code postal : « **93100** », puis choisissez de l'attribuer **23% du Hors Quota sur les catégories B ou A, sans cumul.**

«Le Réseau» est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage dans la catégorie «**Hors Quota**» et au titre d'une activité de formation complémentaire.

Ce versement, s'il représente un montant **minimum de 2 000 €**, pourra, à votre convenance, **faire office de cotisation et d'adhésion à l'association.**

TAXE D'APPRENTISSAGE
= **0,68%** de la masse salariale brute de l'entreprisel'apprentissage



Votre entreprise a jusqu'au **28 février 2018 inclus** pour choisir les organismes bénéficiaires à qui elle attribuera la taxe d'apprentissage.

Informez-nous afin de vous identifier et nous permettre de vous remercier, en nous faisant parvenir le formulaire de promesse de versement que vous trouverez ci-joint.

VOTRE CONTACT DÉDIÉ



Alexandre Hascoët
Délégué Général Adjoint

E: alexandre.hascoet@lereseau.asso.fr
T: 01 49 98 51 35

ILS NOUS SOUTIENNENT PAR LE VERSEMENT DE LEUR TAXE D'APPRENTISSAGE

ADECCO - AIR FRANCE - CANDRIAM FRANCE - AREVA - CANAL PLUS - CARREFOUR HYPERMARCHÉ - COCA COLA EUROPEAN PARTNERS - CRIT - DELOITTE- FEDEX - ENGIE - GECINA - GROUPE ACCOR - GROUPE CASINO - HUMANIS - IBM - L'OREAL - LA POSTE - LVMH - PROLOGIS - SFR - SNCF - SOITEC - TF1 - TREXIA - VINCI - VIVENDI - PLANET INTER - SUBWAY - ELITECHGROUP - ENTREPOSE GROUP - FRANCE TÉLÉVISIONS - FUCHS - G2S SÉCURITÉ - KLÉPIERRE - PROVESTIS - WALL STREET INSTITUTE - **SANS OUBLIER... VOTRE ENTREPRISE EN 2018**



Merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous et de nous le retourner avant le 28 février 2018 à votre contact privilégié ci-dessous (par mail ou par voie postale).

Ce formulaire existe également en format électronique à l'adresse suivante :

<http://www.lereseau.asso.fr/taxe-dapprentissage-2018-formulaire-de-promesse-reseau/>

Les informations demandées ci-dessous, nous permettrons de vous associer aux événements organisés par notre association ainsi que de vous remercier.

ENTREPRISE

Raison sociale:

.....

Adresse :

.....

Code postal:

Ville :

PERSONNE RÉFÉRENTE

Nom:

Prénom :

Fonction :

.....

Mail:

Tel:

VOTRE ORGANISME COLLECTEUR (OCTA)

Nom de l'organisme

.....

Adresse :

.....

Code postal:

Ville :

VOTRE PROMESSE À L'ASSOCIATION

Montant du versement:

Répartie comme suit (choisir une catégorie)

Catégorie A:

Catégorie B :

Nous sommes habilités à recevoir 100% du barème du hors quota de votre taxe d'apprentissage : de plein droit sur les catégories B et A du barème, sans cumul possible.

* Si votre organisme collecteur de la taxe vous propose le versement simplifié, il ne vous est pas nécessaire de préciser cette répartition à votre OCTA.

« En choisissant «Le Réseau» pour le versement de votre taxe d'apprentissage, vous avez la possibilité de bénéficier de la mise en oeuvre d'un ou plusieurs projets sur nos thématiques et/ou vos besoins. »

VOTRE CONTACT DÉDIÉ



 Alexandre Hascoët
Délégué Général Adjoint

E: alexandre.hascoet@lereseau.asso.fr

T: 01 49 98 51 35

Date, signature et cachet :